



## Je démissionne --> Chantage ! Mon patron porte plainte

Par **GTA54**, le **12/05/2015** à **16:02**

Bonjour à tous,

Ma copine est vendeuse dans une grande enseigne de téléphonie mobile qui va pas fort en ce moment ... Après 4 années de bons et loyaux services, elle a trouvé une opportunité pour changer de travail ! Nous sommes vraiment content car elle n'en pouvait vraiment plus de ce boulot ...

MAIS ... (il y a un mais, sinon je ne serais pas ici haha)

Son employeur, après avoir reçu sa démission l'a convoqué pour un entretien. Dans cet entretien, l'employeur lui propose de la libérer tout de suite mais de ne pas lui payer les CP qu'il lui doit et de lui payer seulement le SMIC (alors qu'elle avait fait de bonnes commissions le mois passé). Ma copine a refusé et là il lui dit que c'est soit cela, soit il porte plainte car apparemment elle aurait fait 6 lignes frauduleuses à un client (ligne frauduleuse = le client achète un forfait plus un téléphone et résilie le forfait pour ne pas payer de forfait et pouvoir revendre le téléphone). La faute qu'il lui reproche est de ne pas avoir refusé de faire les lignes au client sauf que le client payait bien tout mais a résilié toutes les lignes en même temps ... Est-ce un motif pour porter plainte ? Est-ce qu'il y a des associations qui sauront répondre ou alors des gens parmi vous dans le même cas ?

C'est quand même abusé non ? Tout ça pour ne pas la payer ....

Merci d'avance pour vos retours !

Par **P.M.**, le **12/05/2015** à **16:11**

Bonjour,  
Ce sujet fait double emploi inutilement avec [celui-ci...](#)